

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 à 19 h 30 à la Mairie

Présidente de séance : Mme GUERIN Marie-Pierre, Maire de La Meilleraye de Bretagne

PRESENTS : Mmes GUERIN - ROUSSEL – LORAND - CHANTOME – TRILLARD – BELLIER - Mrs GICQUEL - ROBERT – QUELENNEC – BERTIN – PLOTEAU - JULIENNE

EXCUSES- ABSENTS : Mrs MASSÉ, LEVEQUE – MMES THOMAZI, ROBERT, VARENTERGHEM, BELLEIL

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 18

Nombre de présents : 12

Exprimés : 12

Date de convocation : 5 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 5 septembre 2023

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame CHANTOME Yannick est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2023
- 2- DPU
- 3- Aliénation d'excédent de terrain communal au profit de Mme DURAND à la Guiltais
- 4- Demandes d'acquisition de chemin d'exploitation et d'excédent de terrain communal à proximité de Montpiron et à la Cossonais
- 5- Acquisition d'un véhicule pour le service technique
- 6- Décision modificative au budget : transfert de crédits
- 7- Travaux de démolition de la maison 70 rue des Frères Templé
- 8- Point sur les travaux ou dossiers
 - Travaux de chemisage du réseau eaux usées RD 178
 - Travaux à venir
- 9- Informations prises par délégation du conseil municipal
- 10- Point sur la rentrée scolaire, le forum des associations, la journée citoyenne
- 11- Questions diverses

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2023 : Les membres du conseil municipal APPROUVE à L'UNANIMITE le procès-verbal relatif au Conseil municipal du 26 juin 2023

Point 2**Objet : DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Mr et Mme ESNAULT**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de ne pas exercer de droit de préemption sur la parcelle ZY 60, d'une superficie totale de 227 m², sise Les Doitorelles appartenant à Mr ESNAULT Jean-Louis demeurant 1, chemin des Petits Lapins 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE et Mme ESNAULT Annie demeurant 6, rue de Magnanne 44300 NANTES.
- DECIDE de ne pas exercer de droit de préemption sur la parcelle C 1230, d'une superficie totale de 200 m², sise 1, rue du Dolmen appartenant aux Consorts BAUDOUIN ; Mr BAUDOUIN Jean-Yves demeurant 13, rue du Marquis de Bellevue – 44110 SOUDAN, Mr BAUDOUIN Patrick demeurant 24, La Gannerais en cette commune et Mr BAUDOUIN Hervé demeurant 1, rue des Prés Neufs en cette commune.

Point 3**Objet : VENTE DE TERRAIN COMMUNAL A MME DURAND MARYLISE**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 22 mai 2023 le conseil municipal a donné un accord de principe pour céder une partie du terrain communal à Mme DURAND Marylise au lieudit la Guiltais.

Suite à l'enquête réglementaire et l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

Suite au bornage réalisé par le cabinet Arrondel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que ce terrain n'est plus d'aucune utilité publique et que rien ne s'oppose dès lors à son aliénation,

DECIDE l'aliénation au profit de :

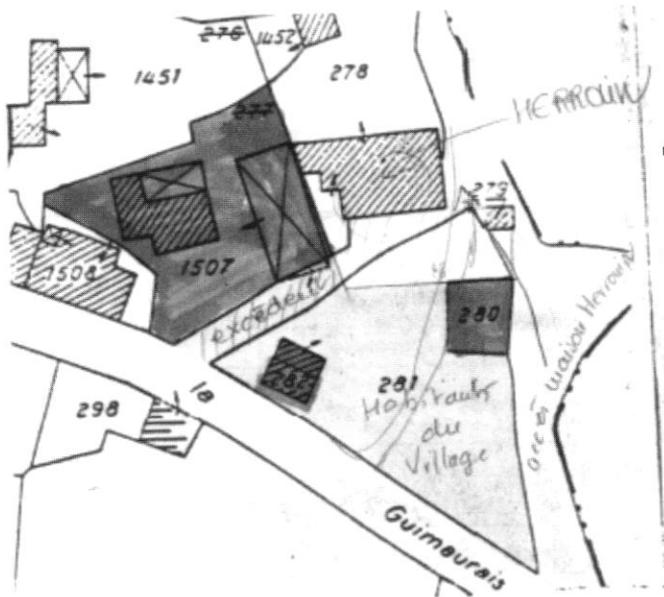
- Mme DURAND Marylise demeurant 23, la Guiltais en cette commune la parcelle B 418 d'une superficie de 9 m² pour la somme de QUATRE VINGT DIX EUROS (90 €)
- CHARGE Maître JOSSO, Notaire à Châteaubriant et de l'accomplissement de toutes les formalités d'enregistrement et d'hypothèques, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente authentique et toutes pièces afférentes.

Point n° 4**Demandes d'acquisition de chemin d'exploitation et d'excédent de terrain communal à proximité de Montpiron et à la Cossonais**

Courrier de Mr et Mme GUERLAIS sollicitant l'acquisition d'un chemin d'exploitation d'environ 195 m x 6 m :



Proposition à faire : échange de terrain avec un passage entre le teil et la route de remembrement



TRAL éch: 1/1000

Courrier de Mme DUDOUET sollicitant l'acquisition :

- d'une part un excédent de terrain communal classé en zone NH devant la propriété de Mme DUDOUET
- et d'autre part, une partie de la parcelle B 281 section de la commune appartenant aux habitants du village

Mme DUDOUET souhaite acquérir une partie de la parcelle 281 de terrain aux abords de sa maison d'habitation et de ses autres parcelles.

S'agissant de biens de sections, une procédure de vente de biens sectionnaux en l'absence de commission syndicale constituée s'impose.

Avis favorable du conseil municipal : voir avec Mme et Mr HERROUIN pour leur proposer d'acquérir également les abords de la maison d'habitation (excédent de terrain communal et une partie de la section de la commune)

■ Terrain nous appartenant (DUDOUET)
 ■ Terrain que nous souhaitons acquérir

Point 5	Objet : ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE
----------------	--

Madame le Maire signale à l'assemblée que le tracteur Renault ayant atteint un certain âge, doit être remplacé et fait part de la proposition du Garage FROMENTIN pour l'achat d'un véhicule type CRAFTER CCG Volkswagen de bonne occasion au 21 464.17 € HT €. Ce véhicule devra permettre aux employés communaux de transporter les différents matériels dont ils ont besoin pour leurs activités (matériels volumineux ainsi que des panneaux, barrières, et autres matériels nécessaires aux manifestations diverses).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'acquisition d'un véhicule (camion benne) de type CRAFTER CCB marque Volkswagen pour un montant de 21 464.17 € HT auprès du garage FROMENTIN de la LA MEILLERAYE DE BRETAGNE
- dit que les crédits sont prévus au cpte 2182 du budget 2023
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Point 6	Objet : VIREMENT DE CREDITS – DECISIONS MODIFICATIVES 2 ET 3 – BUDGET PRINCIPAL
----------------	--

A l'examen des lignes budgétaires 2023 du budget principal 2023, il apparaît que certains crédits s'avèrent insuffisants, tant en dépenses qu'en recettes.

Sur proposition de Madame le Maire, il est proposé de procéder aux réajustements nécessaires, dans le cadre de décisions modificatives avec des virements de crédits

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE les décisions modificatives n°2 et 3 au budget principal comme suit :

• **Décision modificative n°2 – Virement de crédits - Dépenses – INVESTISSEMENT**

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 204 204111 208	4 000,00		
D I 21 2182 OPNI	11 000,00		
D I 23 231 OPFI		15 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	15 000,00	
	Réductions	15 000,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	15 000,00
Solde Réductions	15 000,00
Ouv. - Réd.	

• **Décision modificative n°3 – Virement de crédits - Recettes – INVESTISSEMENT**

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 001 001 OPFI	1,00		
D I 16 1641 OPFI		1,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1,00	
	Réductions	1,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1,00
Solde Réductions	1,00
Ouv. - Réd.	

Point 7	Objet : TRAVAUX DE DEMOLITION MAISON D'HABITATION AU 70 RUE DES FRERES TEMPLE
----------------	--

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du projet de création d'un parking PMR aux abords de la mairie et bibliothèque, il convient de procéder à la démolition de la maison d'habitation sise 70 rue des Frères Templé, cadastrée C 1165.

Après consultation, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de démolition et accepte la proposition de la Sarl Ets LARDEUX – La Crue – 53800 LA SELLE-CRAONNAISE pour un montant de 41 556 € HT
- Précise qu'un constat avant et après travaux sera réalisé par Me CHARNOLE, huissier à Châteaubriant dont les frais seront à charge de la commune
- Dit que les crédits sont prévus au cpte 231 du budget 2023
- la commune, dans le cadre des fonds de la succession.

Point 8	Objet : POINT SUR LES TRAVAUX
----------------	--------------------------------------

Travaux de chemisage du réseau assainissement eaux usées

- PERIODE DE TRAVAUX :

Des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées se dérouleront du 18 au 22 septembre 2023 et du 2 au 20 octobre 2023 (délai qui pourra être prolongé en cas d'aléas jusqu'au 27/10/2023) et seront réalisés par l'entreprise AREHA

- CIRCULATION ET STATIONNEMENT :

Durant cette période, la circulation et le stationnement seront perturbés pendant les heures de travail de l'entreprise.

- Circulation par alternat. La circulation totale sera remise en service tous les soirs.

- Stationnement : le stationnement sera interdit des 2 côtés de l'angle du chemin des roses jusqu'au niveau de la rue de la Marée chaussée au fur et à mesure de l'avancement des travaux. (Une lettre d'information a été distribuée aux riverains)

Travaux de voirie

Synthèse des travaux en cours.

- Chemin de la bourdaine : M. Kauffman, arrachage de deux racines de chêne.
- Implantation de la cour du périscolaire.
- La Corbière M.Duby, voirie.
- Route d'Abbaretz voir accès au bourg pour les piétons.
- Suivi busage aux étangs des Lavandières.
- Curage des fossés.
- Relance Sauvager pour les regards route de Riaillé et trottoirs devant chez D. Bruchet. Vu avec C. Medard (relance)
- Accès au Proxy : Gravillons sous le porche + problème des odeurs de poissons et de glace
- Busage au Fouy (Bouillet)
- La Brème du Don étudie le problème de fuite d'eau du plus grand étangs de Noir
- Au bout de la route des Pohardières : il convient d'aménager l'extrémité de la voie côté Béchis (à étudier)

	Objet : PROCEDURE DE MISE EN SECURITE DU BIEN 88 RUE DES FRERES TEMPLE – ENGAGEMENT DES TRAVAUX
--	--

Madame le Maire rappelle que la maison d'habitation sise 88 rue des Frères Templé appartenant aux conjoints BROSSEAU est dans un état de dégradation important et qu'une procédure urgente de mise en sécurité a été engagée.

Vu le rapport dressé par Mr Jean-Charles HAUMONT, expert, désigné par ordonnance du Président du tribunal Administratif de Nantes en date du 3 février 2023, concluant qu'en cas de tempête, les ardoises de la toiture de la maison, sans aucune tenue mécanique, peuvent s'envoler avec une réelle dangerosité pour les passants, il y a lieu d'ordonner les mesures indispensables pour faire cesser le danger imminent.

Un arrêté de mise en sécurité en date du 20 juin 2023 a été adressé à Me Michel ANTOINE chargé d'informer l'ensemble des ayants-droits de la famille BROSSEAU de la mise en demeure d'effectuer les travaux sur le bâtiment dans un délai d'un mois à savoir :

- Démolition complète des appentis-jardin de façon manuelle et évacuation.
- Une dépose complète de l'ardoise de la toiture est à réaliser.
- La pose d'un bac acier couleur ardoise sur les deux versants assurera l'étanchéité et la mise en sécurité de façon pérenne

Me Michel ANTOINE, en charge de la succession, a informé que les conjoints BROSSEAU ne se sont pas manifestés en vue de l'exécution des mesures prescrites.

Madame le Maire expose qu'à défaut de réalisation des travaux, ceux-ci vont être exécutés d'office par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de réaliser les travaux de démolition de la couverture d'accepter pour ce, les devis des entreprises DGCE de 7 976.63 € HT et FEILDEL'RENOV de 2 890.91 € HT
- PRECISE que Me MICHEL, notaire à Riaillé, procédera au remboursement des frais engagés par

Point 9	Objet : INFORMATIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
----------------	--

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant HT
30/06/2023	Taille pin		FERRE	620

Concessions de cimetièrre

36 / 785(R)	ACHAT CONCESSION DE CIMETIERE EN CAVUR	20/07/2023	BOISTEAU - JEAN-LUC (code : 975)	150,00
39 / 794(R)	ACHAT CONCESSION CIMETIERE TRENTENAIRE	01/08/2023	ROUSSEL - LAURENCE (code : 626)	200,00

Point 10	Objet : POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE, FORUM DES ASSOCIATIONS, JOURNEE CITOYENNE
-----------------	---

	Elèves de la maternelle	Elèves du primaire	TOTAL
Ecole publique	37	64	101
Ecole privée	27	49	76
TOTAL des effectifs	64	113	177

- Forum des associations : bilan satisfaisant (inscriptions judo et familles rurales) avec venue des nouveaux arrivants (à refaire le jour du forum)
 - o Date pour calendrier des manifestations 2024 avec les associations : 05 octobre à 19 h
- Journée citoyenne du 23 sept : annulée

Point 11	Objet : QUESTIONS DIVERSES
-----------------	-----------------------------------

- o Entretien des végétaux et élagage des arbres : point sur l'arrêté municipal du 31/07/23 et communication aux habitants

Dernier désherbage par les agents communaux avec dépôt de courrier dans les boites aux lettres informant que l'entretien incombe aux propriétaires ou locataires.
- o Demande des consorts CHAILLOUS à la commune pour acquérir la maison au 52 rue des Frères Templé : réponse à apporter : à l'heure actuelle, la commune n'est pas intéressée.
- o Ami Cœur de Bourg : dans les jours à venir transmission de l'étude par mel afin de délibérer au conseil municipal d'Octobre (dernière étape pour finaliser ce dossier et pouvoir le soumettre à la commission permanente du Département de Nov ou Déc)
- o Demande de remplacement ordinateur école publique : mel du 30 août avec devis PIXEL 400 € TTC : acceptation du devis à imputer au crédit investissement de l'école
- o X'Trempotes envisage peut-être de faire une manifestation à Noir : projet à étudier et nous le soumettre

Date de la prochaine réunion d'adjoints : 06 octobre 2023 à 19 h

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : lundi 09 octobre 2023 à 20 h 30

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire clôt la séance.

Le secrétaire de séance



Yannick CHANTÔME

Le Maire,



Marie-Pierre GUERIN